

Partager son temps

► Travailleur pour plusieurs employeurs en même temps ?

► Le concept d'«entrepreneur partagé» se développe en Belgique.

Eclairage **Solange Berger**

Deux jours par semaine dans l'entreprise X, quatre jours par mois dans la Y et la Z, et encore d'autres missions pour l'une ou l'autre société. Voilà comment fonctionne un «entrepreneur partagé», un concept qui n'est pas encore très développé en Belgique.

Cela fait un an que Laure-Anne Dupriez a choisi cette voie. Ancienne employée dans la consultance et le recrutement, elle a opté pour ce statut d'indépendant après un passage au chômage et la naissance de ses enfants. «J'avais envie de trouver un job intéressant mais où je pouvais choisir mes horaires. L'idée s'est mise en place petit à petit.» Son créneau : les ressources humaines qu'elle gère sous le nom PartenaIRH. «De nombreux patrons de PME ont besoin d'aide, mais n'ont pas les moyens d'engager quelqu'un. Ils peuvent faire certaines choses eux-mêmes, mais ne peuvent pas être spécialistes en tout. En ressources humaines notamment, où la législation change très vite. Je leur propose alors d'être leur DRH le nombre d'heures qu'il faut. Par exemple, je viens d'avoir un nouveau client pour lequel je travaille deux demi-jours par semaine», explique Laure-Anne Dupriez qui combine avec d'autres postes de DRH, pour des missions plus ou moins longues. «Ce qui m'intéresse, c'est de travailler sur le long terme, d'être intégrée dans l'entreprise à part



SHUTTERSTOCK

entière, d'établir une relation de confiance.» Travailler ainsi demande une bonne organisation. «Il faut pouvoir jongler avec son temps et chaque organisation qui a ses spécificités. Pas question de s'emmêler les pinceaux. Mais c'est aussi un avantage de travailler pour plusieurs entreprises : chaque nouvelle situation est une source d'apprentissage. Et puis ce qu'on voit dans une organisation peut être utile pour un problème rencontré dans une autre.»

C'est le créneau du secrétariat qu'a choisi Téodora Kostanda. Sous la dénomination Secrétariat Heureux, elle propose un «mieux-être administratif multilingue sur mesure». Après avoir travaillé dans les secrétariats de plusieurs entreprises, cette «entrepreneur partagée» a eu des difficultés à trouver un emploi lorsqu'elle s'est installée dans les Ardennes. «J'ai suivi plusieurs formations et me suis inscrite dans une structure d'accompagnement à la création d'entreprise. Je me suis

lancée il y a peu comme indépendante à titre complémentaire et propose un peu plus que du secrétariat classique.» Parmi ses missions : écrire une lettre, corriger un texte, traduire un site internet, mettre de l'ordre dans les papiers, faire des démarches administratives... «Il y a beaucoup de demandes ponctuelles mais l'idéal serait d'avoir des missions à long terme.»

Les entreprises sont assez réceptives au concept, estime Laure-Anne Dupriez. «Il répond, en fait, à un besoin.» «Le besoin est très fort mais la demande est émergente», note, pour sa part, Téodora Kostanda. «La plupart des patrons se disent : 'Pourquoi payer quelqu'un à faire quelque chose que je peux faire moi-même ?'. Or dans les faits, cela leur prend beaucoup plus de temps et d'énergie. Je vois très bien que j'arrive à faire en trois heures ce que certains auraient accompli en trois semaines...» «Les patrons font bien appel à des comptables ou des informaticiens externes. Pourquoi pas à un responsable des ressources humaines ?», demande Laure-Anne Dupriez. «Les comptables et informaticiens pourraient aussi se calquer sur ce système.»

Un système qui pourrait s'apparenter à de l'outsourcing, mais n'en est pas. Il se distingue également du principe du groupement d'employeurs, qui permet à des entreprises de se regrouper afin d'engager ensemble du personnel et de se le partager. Expérimental au début, ce concept a été définitivement adopté en Belgique par la loi du 5 mars 2017. Cette loi dite «sur le travail faisable et maniable» définit un cadre légal aux groupements d'employeurs belges, simplifie la procédure d'autorisation et fixe un seuil maximal d'occupation de travailleurs.

Épinglé En développement

Réseau. Si le concept de l'entrepreneur partagé n'est pas encore très développé chez nous, il l'est un peu plus dans d'autres pays. En Espagne notamment. «Avec la crise, les cadres ont dû se réinventer. Ce qui explique que l'Espagne est très en avance sur ce concept. Bien plus que nous, même s'il commence à se développer en France. Beaucoup de patrons français ne connaissent pas le principe mais quand on leur en parle cela devient une évidence», indique Coralie Servos, responsable communication pour Bras Droit des Dirigeants, un réseau de franchise de cadres externalisés à temps partagé. Créé en 2008, ce réseau compte actuellement 50 agences dans toute la France, dont 40 spécialisées en direction commerciale, 8 en ressources humaines (depuis 2016) et 2 en gouvernance (depuis 2017). «Dans certaines agences, l'entrepreneur travaille seul; dans d'autres il a, pour l'aider, un ou plusieurs managers. Mais chaque agence a une exclusivité territoriale», précise Coralie Servos. Le réseau a aussi une antenne en Espagne. Et la Belgique ? «C'est un pays qui pourrait nous intéresser. Mais il faut voir quelles sont les opportunités.» D'autres acteurs sont actifs sur ce créneau en France, comme DC Pilot. Il existe même un Portail des Temps partagé qui fournit des informations sur ce concept.

«J'arrive à faire en trois heures ce que certains auraient accompli en trois semaines.»



TÉODORA KOSTANDA,
SECRÉTARIAT HEUREUX

«Ce qui m'intéresse c'est d'établir une relation de confiance à long terme.»



LAURE-ANNE DUPRIEZ,
PARTENAIRH